

Nom de famille :  
(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Numéro  
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement.)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CI...LT.2.....

Section/Specialité/Série : .....

Epreuve : Note administrative

Matière : ..... Session : .....

18.25 / 20

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

SDIS YY

CIS FORMIS

LTM 2<sup>nd</sup> classe Alpha

Adjoint au chef du cis

Formis le 4 octobre 2018

Note à l'attention de M<sup>e</sup> le chef du groupement territorial  
S/C de M<sup>e</sup> le chef de centre.

Objet: Réflexion sur une pratique excessive du sport chez les SP.

Réf.: Note de la DDSC du 3 avril 2002 sur l'évolution de l'aptitude physique des sapeurs-pompiers

Dans un contexte social qui pousse au culte du corps et à la performance, le sapeur-pompier fait partie d'une catégorie de la population particulièrement exposée.

Le malaise des deux sapeurs-pompiers lors d'une intervention pour feu d'appartement, faisant suite à des séances de sport intenses, pose question et constitue une problématique pour l'encaissement sur la sécurité de son personnel et la bonne réalisation des missions.

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse, la présente note rappelle les faits ainsi que le contexte local (1), enfin des propositions visant à prévenir les risques, bien limiter les effets et à informer le personnel seront apportées pour palier à cette problématique (2).

1.15..

## 1) Analyse et synthèse d'une pratique excessive du sport.

Après de répondre à la problématique évoquée plus haut, il convient de rappeler les faits (1.1) et de les mettre en perspective avec le contexte local (1.2).

### 1.1) Les faits.

Le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 18h55, la FPT TORRIIS est engagée pour un violent feu d'appartement au 4 rue Bébel sur la commune de TORRIIS. Le feu intéressait le 11<sup>ème</sup> étage d'un immeuble à usage d'habitation, ce dernier étant équipé de cabines sèches.

Le Caporal Y et le Sapeur X qui constituaient le binôme d'attaque ont fait l'objet d'un malaise au moment d'arriver au 10<sup>ème</sup> étage pour établir leur LDV.

Le 2<sup>ème</sup> binôme a remplacé dès que possible le binôme d'attaque afin de mener à bien les opérations d'éteintage. Ce changement a généré un très léger retard dans le déroulement des opérations.

Le Caporal Y et le Sapeur X ont été transportés au centre hospitalier pour bilan, sans que cela ne génère un arrêt de travail.

Après avoir vu les faits, il convient de les mettre en perspective au regard du contexte local.

### 1.2) Une profession qui passe à la performance.

Tout au long de sa carrière, les hommes et les femmes Sapeurs-pompiers sont soumis à des tests sportifs annuels. En effet, suivant suite à l'arrêté du 6 mai 2000 fixant les

conditions d'aptitude médicale des SPP et SPV, une note de la DDSC est parue le 3 avril 2002 sur l'évaluation physique des SP. Cette note a pour objectif d'appuyer l'aptitude physique par rapport à un niveau moyen et de contrôler l'évolution de l'aptitude tout au long de l'année. Les tests d'aptitude (Killy, pompe, souplance, Tractions, gainage, lancer, virement) se font tous les ans de 18 à 65 ans et les barèmes sont adaptés en fonction de l'âge.

Bien qu'un des objectifs de ces tests d'aptitude soit la sécurité des agents et que le sport soit nécessaire dans l'exercice de nos missions, ce dernier peut avoir des effets négatifs.

En effet, les tests sportifs poussent les agents à un sentiment de devoir prouver sa valeur, à la perception d'une performance attendue, à des défis (concours, compétitions, à des concours).

C'est le cas pour le CIS FORMIS où les équipes de gardes se livrent à un challenge annuel basé sur les épreuves d'aptitude. le 1<sup>er</sup> octobre, bien que le sport collectif encadré de la garde a été d'une intensité raisonnable pour une durée d'une heure, le potentiel physique du 1<sup>er</sup> binôme a été altéré à cause de ce challenge inter-équipes. En effet les SP ont continué volontairement à faire du sport durant 55 minutes, et ce jusqu'au départ en intervention.

Cette orientation vers la compétition n'est pas uniquement présente localement au sein du CIS FORMIS. Des événements internationaux venus des Etats-Unis poussent également les SP à un entraînement physique excessif, poussant même certains à recourir à des substances dopantes.

Après avoir analyser la problématique, il est nécessaire de mettre en place un plan d'action pour y faire face.

## 2) Plan d'action face aux dérives d'un sport excessif.

L'intervention du 1<sup>er</sup> Octobre 2002 aurait pu avoir des conséquences plus lourdes au niveau de la santé des agents ainsi que pour la réalisation de la mission. Il convient donc de prendre des mesures immédiates (1) et d'identifier les mesures complémentaires à réaliser (2) pour prévenir les risques et limiter leurs effets.

## 2.1) Réactions immédiates.

Afin d'éviter tout accident, il est nécessaire de prendre des mesures conservatoires et de stopper le challenge 2018 du centre FORMIS 2018.

Il est indispensable de faire une évaluation diagnostique au-delà du CIS FORMIS afin d'identifier tous les comportements à risque au niveau du groupement et du SDI.

Les mesures conservatoires doivent être expliquées aux agents afin qu'ils saisissent bien les enjeux et les dangers de ce sport excessif. Pour donner ces informations il serait intéressant de s'appuyer sur les EAP, le SSSM ainsi que les agents de prévention du CHSCT.

Les séances de sport durant le temps de travail doivent être encadrées par des EAP qui pourront contrôler les échauffements, l'intensité de la séance, la durée de la séance ainsi que les étirements et la réhydratation des agents.

## 2.2) Actions complémentaires.

Afin de faire évoluer les mentalités qui à l'heure actuelle poussent à la compétition et à la performance, il convient de mettre en place un comité de pilotage (COPIC).

Le COPIC dirigé par un officier de l'encadrement spécialiste dans le domaine pourra travailler en transversalité avec des services tels que les EAP, le CHSCT, le SSSM, la formation, la communication, le budgetaire...

L'objectif est de maintenir la capacité physique des agents durant les temps de garde et ce tout au long de la carrière. La culture de la compétition doit laisser place à la culture de la cohésion, du bien-être. Les séances de sport doivent permettre d'entretenir le potentiel des agents lors de la garde et non de la détruire.

Le COPIC pourra effectuer des expérimentations sur des "centres test" afin de contrôler, d'évoluer

Nom de famille :  
(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Numéro  
Inscription :

(Le numéro est celui qui figure sur la carte d'identification)

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : CILT2 Section/Specialité/Série :

Epreuve : Note administrative Matière : Session :

18.25 / 20

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Les mesures à mettre en place. Ceci dans le but de renforcer ces mesures si nécessaire. Il sera très intéressant que le contre fait puisse faire partie de ces certains tests.

A l'issue de ces phases de test, après avoir étudier le coût des mesures à mettre en place, il sera nécessaire de modifier le règlement intérieur pour y faire apparaître ces nouvelles dispositions. Enfin, une campagne d'information sur les risques du "dopage" doit également être mise en place.

Pour conclure, face aux risques que génèrent une pratique excessive du sport, l'employeur et l'encadrement qui sont responsables de la sécurité de leurs agens, doivent mettre en place une culture du sport de cohésion et de bien-être.

Un des enjeux sera de faire également évoluer l'organisation des manifestations sportives nationales vers des moments de rencontre et d'échanges plus que des moments compétitifs.

NE RIEN Ecrire DANS CE CADRE

18.25 / 20

..... / .....